



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires
régionales**

ARRÊTÉ

Relatif à la liste régionale des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie, éligibles au solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2024

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu la loi n° 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;

Vu le Code du travail et notamment ses articles L. 6241-4, L. 6241-5, et R. 6241-22 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest; préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu la liste des organismes participant au service public régional de l'orientation tout au long de la vie établie et communiquée par le Président du Conseil régional ;

Considérant la consultation écrite du bureau du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et son avis favorable en date du 23 février 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne:

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste régionale des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie mentionnés au 11° de l'article L. 6241-5 du code du travail et habilités à bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2024, figure en annexe (1) du présent arrêté, et est consultable sur le site internet de la préfecture de région Bretagne.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de région.

(1) annexe consultable sur le site internet de la préfecture de région

Fait à Rennes, le **26 FEV. 2024**

Le Préfet
pour le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN